

2023-11-03  
2023-2684

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés, RVD2023-06. L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au le 2 septembre 2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

Safer's TROUNCE Insecticide pour plantes d'intérieur

DOMESTIQUE  
PRODUIT SOUS PRESSION

Vaporise de TOUT angle

À BASE D'EAU

**POUR USAGE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES D'INTÉRIEUR POUR TUER PUCERONS, ALEURODES, COCHENILLES, TÉTRANYQUES, COCHENILLES FARINEUSES.**

**NE PAS APPLIQUER SUR DES PLANTES D'INTÉRIEUR DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE (P. EX. FINES HERBES)**

PRINCIPES ACTIFS:

Sels de potassium d'acides gras	1,0%
Pyréthrin	0,01%

ATTENTION



EXPLOSIF

N° D'HOM. 25333 LOI P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE ENFANTS

CONTENU NET: 0 à 1L

Woodstream Canada Corporation,  
Unit 1, 25 Bramtree Court,  
Brampton, ON L6S 6G2  
1-800-800-1819

BIEN AGITIER AVANT L'EMPLOI. L'insecticide Trounce pour plantes d'intérieur est un produit à action rapide et à dégradation rapide. Ce vaporisateur fonctionne sous tous les angles.

MODE D'EMPLOI :

**POUR USAGE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES D'INTÉRIEUR**

**Pour tuer Pucerons, Aleurodes, Cochenilles, Tétranyques, Cochenilles farineuses: NE PAS** appliquer sur des plantes d'intérieur destinées à la consommation humaine ou animale (p. ex. fines herbes). **NE PAS** appliquer sur les plantes en serre. Dès la première apparition des organismes nuisibles indiqués, pulvériser pour bien couvrir tout le feuillage, y compris les surfaces supérieures et inférieures des feuilles jusqu'à ce qu'elles soient humides. **NE PAS** mouiller les plantes jusqu'au point de ruissellement ou d'égouttement. Pour améliorer l'efficacité du produit, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. **NE PAS** dépasser 40 secondes de pulvérisation par m<sup>2</sup>. Le traitement peut être répété après 10 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

**MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Le produit peut causer une irritation des yeux et de la peau. Éviter le contact avec les yeux et la peau. **NE PAS** appliquer comme traitement de l'air ambiant. **NE PAS** appliquer pendant la floraison ou lorsque la température excède 28 C. **NE PAS** l'appliquer là où des ruissellement peuvent se produire. **NE PAS** utiliser sur les pois de senteur, les capucines, les fougères fines et certaines variétés d'impatiens. Les schizanthus peuvent être sensibles à la vaporisation de ce produit sur leurs feuilles. En cas de doute quant à la sensibilité d'une espèce, faire un test sur une petite surface avant de traiter toute la plante. Contenu sous pression. **NE PAS** utiliser ni ranger à proximité d'une flamme. **NE PAS** percer ni incinérer le contenant. L'exposition du contenant à des températures supérieures à 55 C peut le faire éclater. Protéger du gel. En cas de congélation, laisser dégeler et bien agiter.

PREMIER SOINS :

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation

des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE : NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ÉLIMINATION : NE PAS** réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale. Ne pas jeter au feu. **SANS AGENT PROPULSEUR. FONCTIONNE À L'AIR COMPRIMÉ.**

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.